



Questionnaire d'évaluation des préférences et motivations des clients en matière de durabilité

À utiliser avec le Guide d'accompagnement

A propos des auteurs

2° Investing Initiative (2DII) est un think tank international à but non lucratif qui œuvre à l'alignement des marchés financiers et des réglementations sur les objectifs de l'Accord de Paris. Travaillant à l'échelle internationale avec des bureaux à Paris, Berlin et New York, 2DII coordonne des projets de recherche dans le domaine de la finance durable. Afin de garantir son indépendance et l'intégrité intellectuelle de son travail, 2DII dispose d'une structure de gouvernance et de financement multipartite, avec des représentants d'un éventail diversifié d'institutions financières, de régulateurs, de décideurs politiques, d'universités et d'ONG.

Date: Février 2023

Co-auteurs:

Samia Baadj
Maximilien Boyne
David Cooke
Nicola Koch
Mickaël Mangot

RESPONSABLE DU FINANCEMENT : Ce projet a été financé par le programme LIFE de l'Union Européenne dans le cadre de la convention de subvention LIFE18IPC/FR/000010 A.F.F.A.P.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Ces travaux expriment uniquement les opinions de 2DII. Les autres membres du Consortium Finance ClimAct et la Commission Européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



DISCLAIMER: "In 2025, 2° Investing Initiative became the Sustainable Finance Observatory (The Observatory). This research is the intellectual property of The Observatory."

1 : Introduction

Contexte

- (1) Les entreprises d'investissement qui fournissent des conseils financiers et gèrent des portefeuilles doivent procéder à une évaluation obligatoire des préférences de leurs clients ou de leurs clients potentiels en matière de durabilité. Les entreprises d'investissement doivent alors tenir compte de ces préférences en matière de durabilité dans le processus de sélection des instruments financiers qu'elles recommandent.
- (2) 2DII a créé ce questionnaire pour évaluer les préférences des clients en matière de durabilité (le **Questionnaire**) afin d'aider les entreprises d'investissement à réaliser une évaluation complète des préférences et des motivations plus larges d'un client en matière de durabilité et d'harmoniser les pratiques entre les entreprises d'investissement. 2DII considère que tous ces aspects sont essentiels pour améliorer l'adéquation du ou des produits recommandés, accroître la confiance des consommateurs et garantir que les marchés financiers œuvrent en faveur des objectifs sociétaux et environnementaux.
- (3) Le questionnaire et le guide ont été élaborés par 2DII en tenant compte (i) du cadre réglementaire pertinent (ii) de l'expertise et de la recherche de 2DII en matière d'évaluation des préférences de durabilité des clients de détail (iii) des discussions d'un groupe de travail composé d'environ 20 membres (représentants des principales parties prenantes de la finance durable en France, notamment des institutions financières, des ONG et des universitaires) dans le cadre du projet Finance ClimAct et (iv) des commentaires reçus lors d'une consultation publique européenne sur un projet de questionnaire et de guide ouverte par 2DII de mars 2022 à juin 2022.

Vue d'ensemble

- (4) Le Questionnaire doit être lu conjointement avec le Guide d'évaluation des préférences des clients en matière de durabilité (le **Guide**). Pris ensemble, le Questionnaire et le Guide aident les entreprises d'investissement à assurer la conformité avec les nouvelles exigences concernant l'intégration des préférences des clients en matière de durabilité dans l'évaluation de l'adéquation¹.
- (5) Le Questionnaire et le Guide aident également les entreprises d'investissement à mettre en œuvre de meilleures pratiques que celles actuellement requises par le cadre réglementaire.

Portée

- (6) Le Questionnaire et le Guide se concentrent sur la fourniture de conseils en investissement et la gestion de portefeuille et traitent principalement des situations où ces services sont fournis à des clients de détail.
- (7) Le Questionnaire et le Guide portent sur les exigences suivantes pour l'évaluation de l'adéquation :

¹ Règlement délégué (UE) 2021/1253 de la Commission du 21 avril 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/565 en ce qui concerne l'intégration des facteurs, risques et préférences en matière de durabilité dans certaines exigences organisationnelles et conditions d'exercice des entreprises d'investissement

- a) Directive 2014/65/UE² (**MiFID II**)
 - b) Règlement délégué (UE) 2017/565³ de la Commission (**Règlement délégué MiFID II**) (tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2021/1253⁴ de la Commission
 - c) Lignes directrices de l'AEMF (ou ESMA) sur certains aspects relatifs aux exigences d'adéquation de la directive MiFID II (**Lignes directrices de l'AEMF**)⁵.
- (8) Sauf indication contraire, les termes utilisés dans la directive MiFID II et le règlement délégué MiFID II ont la même signification dans le Questionnaire et le Guide. Étant donné que le Questionnaire et le Guide visent également à aider les entreprises d'investissement à mettre en œuvre de meilleures pratiques, le terme « devrait » est souvent utilisé (plutôt que « doit » qui est plus pertinent pour les obligations). En outre, les principes d'interprétation suivants devraient être adoptés :
- a) Le terme « Je » désigne l'entreprise d'investissement qui effectue l'évaluation de l'adéquation.
 - b) Le terme « vous » désigne le client ou le client potentiel.
 - c) Le terme « client » désigne le client ou le client potentiel, selon le cas.
- (9) Le Questionnaire et le Guide se concentrent uniquement sur l'évaluation des préférences du client en matière de durabilité lors de l'évaluation de l'adéquation et non sur l'évaluation des objectifs d'investissement traditionnels tels que l'horizon temporel, l'appétence aux risques, etc.
- (10) Bien que le Questionnaire et le Guide soient axés sur les exigences relatives à l'évaluation de l'adéquation articulées dans le cadre de MiFID II, leur contenu pourrait également être utile à l'évaluation des préférences en matière de durabilité désormais exigée par la directive 2016/97/UE (IDD)⁶.

Avertissements

Le Questionnaire et le Guide sont produits par 2DII dans le contexte d'un groupe de travail français multi-acteurs financé par la Commission européenne. Les deux documents tiennent compte de la réglementation et des orientations au niveau de l'UE et ne couvrent pas la réglementation ou les orientations spécifiques qui ont pu être publiées dans tout État membre en ce qui concerne l'intégration des préférences des clients en matière de durabilité dans l'évaluation de l'adéquation.

Aucun des deux documents n'est approuvé par les régulateurs financiers ou les autorités de surveillance au niveau national ou européen. En outre, le Questionnaire et les Orientations comprennent un contenu qui, selon 2DII, aide les entreprises d'investissement à mettre en œuvre de meilleures pratiques que celles actuellement requises par le cadre réglementaire. Toutefois, les entreprises d'investissement doivent s'assurer de manière indépendante qu'elles se sont conformées à l'obligation primordiale d'agir au mieux des intérêts du client (article 24, MiFID II).

Il est important de noter que les meilleures pratiques mises en avant dans le Questionnaire et le Guide ne doivent pas être confondues avec des règles contraignantes ou même des lois non contraignantes émises par les législateurs et les régulateurs. Il s'agit de conseils exprimés par 2DII sur la base de leurs recherches sur la finance durable et les préférences des investisseurs particuliers.

² Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE

³ Règlement délégué (UE) de la Commission du 25 avril 2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et les termes définis aux fins de cette directive

⁴ Règlement délégué (UE) 2021/1253 de la Commission du 21 avril 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/565 en ce qui concerne l'intégration des facteurs, risques et préférences en matière de durabilité dans certaines exigences organisationnelles et conditions d'exercice des entreprises d'investissement

⁵ Lignes directrices sur certains aspects des exigences d'adéquation MiFID II, 23 septembre 2022

⁶ Directive 2016/97/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 janvier 2016 sur la distribution d'assurances

2 : Utilisation du Questionnaire et du Guide

Comment utiliser le Questionnaire

- (11) Le Questionnaire guide l'entreprise d'investissement pour l'évaluation de l'adéquation du produit aux préférences et motivations du client en matière de durabilité. Les motivations plus larges en matière de durabilité ne sont pas abordées par le concept réglementaire des préférences des clients en matière de durabilité ; cependant, nous pensons que ces éléments de motivations sont pertinents pour réaliser une évaluation complète.
- (12) Ce questionnaire se concentre sur les questions liées aux aspects de durabilité de l'évaluation de l'adéquation et devrait être intégré au questionnaire d'adéquation des entreprises d'investissement. Les questions liées à la durabilité sont actuellement considérées par le législateur et le régulateur comme un complément à l'évaluation des objectifs d'investissement traditionnels, elles doivent donc être abordées après les questions liées aux objectifs d'investissement traditionnels.
- (13) Le questionnaire est structuré comme suit :



- (14) Chaque partie du Questionnaire guide les entreprises d'investissement dans ces étapes :
- Étape 1 : Explication des préférences en matière de durabilité** : Expliquer les différentes catégories de préférences en matière de durabilité et les concepts supplémentaires (tels que les aspects ESG) afin de fournir des informations suffisantes pour permettre au client de prendre une décision éclairée sur ses préférences en matière de durabilité et sur ses motivations plus larges en la matière.
 - Étape 2 : Identification des préférences du client en matière de durabilité** : Poser les bonnes questions pour évaluer de manière exhaustive les préférences du client en matière de durabilité et ses motivations plus larges dans ce domaine.
 - Étape 3 : Recommandation de produits financiers** : Utiliser les préférences et motivations exprimées par le client pour faire une recommandation de produit financier.
- (15) Le Questionnaire permet de consigner la réalisation de chaque étape et de documenter les informations clés sur les préférences et les motivations plus larges du client en matière de durabilité. En particulier, les entreprises d'investissement fournissant des conseils en matière d'investissement doivent fournir au client un rapport décrivant ces conseils. Le rapport doit indiquer pourquoi la recommandation fournie est adéquate, notamment en quoi elle répond aux objectifs d'investissement du client, à sa situation

personnelle, à ses connaissances et à son expérience, à son attitude face au risque, à sa capacité à supporter des pertes et à ses préférences en matière de durabilité.

- (16) Il est de l'avis de 2DII, que le concept réglementaire de préférences en matière de durabilité ne permet pas de couvrir certaines motivations plus larges des clients en matière de durabilité ou de saisir des aspects plus granulaires de la manière dont certains clients veulent investir leur argent. Le Questionnaire et le Guide sont donc structurés de manière à établir une distinction claire entre (1) les exigences permettant de se conformer à la réglementation en matière d'évaluation des préférences des clients en matière de durabilité et (2) les questions permettant d'évaluer les motivations plus larges des clients en matière de durabilité afin de permettre une évaluation complète et une approche didactique.

Les entreprises d'investissement sont encouragées à utiliser toutes les parties du questionnaire. Toutefois, pour les entreprises d'investissement choisissant de se conformer uniquement aux exigences légales minimales, ces dernières sont indiquées dans le Questionnaire en texte orange et avec le symbole suivant :



Pour les entreprises qui choisissent d'aller au-delà des exigences MIFID II et d'évaluer les motivations plus larges des clients en matière de développement durable, nous conseillons d'intégrer au début du questionnaire une clause de non-responsabilité concernant l'évaluation des motivations plus larges en matière de développement durable, indiquant que l'entreprise fera de son mieux pour correspondre aux motivations du client, mais qu'elle n'accepte aucune responsabilité réelle de quelque nature que ce soit si les produits financiers conseillés ne sont pas conformes aux attentes du client au-delà des exigences de MIFID II et du règlement délégué MIFID II.

- (17) Certains clients peuvent ne pas avoir de préférences en matière de durabilité ou de motivations plus générales pour leurs investissements en matière de durabilité. Le questionnaire tient compte des différents niveaux d'intérêt des clients pour les préférences et les motivations plus larges en matière de durabilité en introduisant trois niveaux d'évaluation :
- Évaluation courte (environ 5 minutes) :** Après avoir fourni une explication des préférences en matière de durabilité à l'Étape 1 : *Explication des préférences en matière de durabilité*, si, à l'Étape 2 : *Identification des préférences du client en matière de durabilité – Q1*, le client indique ne pas avoir d'intérêt pour la durabilité, alors l'entreprise d'investissement peut directement passer à l'Étape 3 : *Recommandation de produits financiers*.
 - Évaluation de durée moyenne (environ 10 à 15 minutes) :** Si, à l'Étape 2 : *Identification des préférences du client en matière de durabilité – Q1*, le client exprime un intérêt pour la durabilité ou un besoin d'informations supplémentaires, l'entreprise d'investissement doit procéder à l'évaluation de durée moyenne qui se concentre sur l'évaluation des préférences et des motivations plus larges du client en matière de durabilité. À la fin de l'évaluation de durée moyenne, il est demandé au client s'il souhaite fournir des informations plus détaillées sur des valeurs ou des priorités spécifiques. Si le client ne souhaite pas fournir d'informations plus détaillées, il n'est pas nécessaire de poursuivre l'évaluation des préférences et des motivations plus larges en matière de durabilité, et l'entreprise d'investissement peut passer à l'Étape 3 : *Recommandation de produits financiers*.
 - Évaluation longue (au moins 15 minutes) :** Si, à la fin de l'évaluation de durée moyenne, le client souhaite fournir plus d'informations sur des valeurs et des priorités spécifiques, l'entreprise d'investissement doit passer aux questions de l'évaluation longue qui concernent les valeurs et les priorités du client. Après cette évaluation, l'entreprise d'investissement peut alors passer à l'Étape 3 : *Recommandation de produits financiers*.

-
- (18) La colonne de gauche du Questionnaire se concentre sur le contenu de l'évaluation des préférences et des motivations en matière de durabilité. Elle permet d'enregistrer les actions réalisées et de consigner les informations collectées pour effectuer la recommandation de produit financier. La colonne de droite du Questionnaire comprend des conseils et astuces pour l'entreprise d'investissement sur la manière de remplir le Questionnaire et des liens vers les sections pertinentes du Guide.

Questionnaire

Clause de non-responsabilité concernant l'évaluation des motivations plus larges en matière de durabilité

Ce questionnaire vise à assurer la conformité légale aux exigences concernant l'intégration des préférences des clients en matière de durabilité dans l'évaluation de la durabilité conformément à la directive 2014/65/UE (MIFID II) et au règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission (règlement délégué MIFID II) (tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2021/1253 de la Commission).

Compte tenu de la nature en constante évolution des approches de la finance durable et des attentes générales des clients concernant les aspects de durabilité de leurs investissements, nous avons décidé d'utiliser ce questionnaire qui insère une distinction entre (i) les exigences pour atteindre le seuil de conformité à MIFID II et au règlement délégué MIFID II et (ii) des étapes pour évaluer les motivations plus larges en matière de durabilité au-delà des exigences de MIFID II et du règlement délégué MIFID II.

En tant qu'entreprise d'investissement, nous devons nous conformer aux règles contraignantes du règlement délégué MIFID II et MIFID II. Les étapes complémentaires que nous avons incluses dans le questionnaire visent à mettre en œuvre des pratiques plus approfondies que celles actuellement requises par le cadre réglementaire et à aider les clients à investir dans des produits conformes à leurs motivations plus larges en matière de développement durable. Étant donné que ces étapes complémentaires ne constituent pas une règle contraignante, nous ferons de notre mieux pour répondre aux motivations plus larges du client en matière de durabilité, mais nous déclinons toute responsabilité réelle si les produits financiers que nous avons conseillés ne sont pas conformes aux attentes du client au-delà des exigences MIFID II et MIFID II Règlement Délégué.

Étape 1 : Explication des préférences en matière de durabilité

Explication à fournir par l'entreprise d'investissement à tous les clients :

- Explication introductive sur les liens entre les investissements financiers et l'environnement et la société.
- Explication de la signification des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Explication sur les différents types d'instruments financiers durables disponibles sur le marché.
- Explication des différentes catégories de préférences en matière de durabilité.
- Articulation entre les préférences en matière de durabilité et les autres objectifs d'investissement (horizon, niveau de risque...).

À remplir par l'entreprise d'investissement :

- Je me suis renseigné sur le niveau de connaissances financières du client et sur sa maîtrise des questions de durabilité.
- J'ai fourni une explication des préférences en matière de durabilité afin de permettre au client de comprendre les différents degrés de durabilité possibles pour les instruments

L'entreprise d'investissement a l'obligation d'expliquer les différentes catégories de préférences en matière de durabilité.

Les entreprises doivent également expliquer ce que les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance signifient.

Il s'agit d'une explication introductive visant à fournir des informations suffisantes pour permettre aux clients de prendre des décisions éclairées et d'exprimer clairement leurs préférences en matière de durabilité.

L'explication des préférences en matière de durabilité et des aspects supplémentaires doit



<p>financiers et j'ai expliqué les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour expliquer les préférences en matière de durabilité, j'ai utilisé les supports explicatifs suivants destinés aux clients :</p> <p>.....</p>	<p>reposer sur les documents explicatifs destinés aux clients et utilisés par l'entreprise d'investissement. L'annexe 1 du Guide présente les principales considérations et le contenu à inclure dans les documents explicatifs destinés aux clients.</p>
---	---

Étape 2 : Identification des préférences des clients en matière de durabilité

Évaluation courte

<p>Q1. Avez-vous des préférences en matière de durabilité pour vos investissements ?</p> <p><input type="checkbox"/> a) Oui</p> <p><input type="checkbox"/> b) Je ne sais pas, j'ai besoin d'en savoir plus</p> <p><input type="checkbox"/> c) Non, je ne m'intéresse qu'aux aspects financiers de l'investissement</p>	<p style="text-align: center;"> L'entreprise d'investissement a l'obligation d'évaluer si le client a des préférences en matière de durabilité pour son investissement. </p>
---	--

Fin de l'évaluation courte





Si le client répond « c) Non, je ne m'intéresse qu'aux aspects financiers de mon investissement » à la question 1, passez à l'étape 3 : Recommandation de produits financiers.

Si le client répond « a) Oui », passez à la question 2. Si le client répond « b) Je ne sais pas, j'ai besoin d'en savoir plus », veuillez noter que des informations supplémentaires seront fournies avec les questions 3 et 4. L'entreprise d'investissement doit alors préciser l'explication.

Évaluation moyenne

<p>Q2. Comment exprimeriez-vous vos motivations et préférences en matière de durabilité avec vos propres mots ?</p> <p><input type="checkbox"/> Réponse :</p> <p><input type="checkbox"/> Je ne sais pas encore</p>	<p>Evaluer les préférences et des motivations du client en matière de durabilité, sans fournir de cadre prédéfini, permet de réduire le risque d'influence.</p>
<p>Q3. Quel est votre objectif en matière de durabilité ?</p> <p><i>(Veuillez sélectionner un ou plusieurs objectifs de durabilité. Si vous avez plusieurs objectifs de durabilité, veuillez les classer de 1 à 3, 1 étant le plus important)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Vous souhaitez avoir un impact positif clair sur la société et/ou l'environnement grâce à votre investissement</p> <p><input type="checkbox"/> Vous souhaitez aligner vos investissements sur vos valeurs personnelles</p>	<p>L'Annexe I du Guide contient des informations sur les explications à fournir au client sur le ou les objectifs de durabilité.</p> <p>La stratégie globale du produit doit être cohérente avec les objectifs de durabilité du client.</p>

<input type="checkbox"/> Vous souhaitez investir dans des produits intégrant les risques et opportunités ESG ⁷	
<p>Q4. Dans quel type d'activité économique souhaiteriez-vous investir votre argent ? </p> <p><i>(Si vous choisissez plusieurs réponses, veuillez les classer de 1 à 3, 1 étant la plus importante)</i></p> <p><input type="checkbox"/> a) Activités économiques qui contribuent de manière substantielle aux objectifs environnementaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation du changement climatique • Adaptation au changement climatique • Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines • Transition vers une économie circulaire • Prévention et contrôle de la pollution • Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes <p>Cela doit représenter un minimum de % de l'investissement . <i>(Veuillez choisir un pourcentage entre 25 %, 50 %, 75 % ou 100 %)</i></p> <p><input type="checkbox"/> b) Activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux (tels que l'utilisation efficace de l'énergie, des énergies renouvelables, des matières premières, de l'eau...) ou aux objectifs sociaux (tels que la lutte contre les inégalités ou la promotion de la cohésion sociale, de l'intégration sociale et des relations de travail...).</p> <p>Cela doit représenter un minimum de % de l'investissement. <i>(Veuillez choisir un pourcentage entre 25 %, 50 %, 75 % ou 100 %)</i></p> <p><input type="checkbox"/> c) Activités économiques qui ne visent pas à contribuer à un quelconque objectif environnemental ou social mais qui prennent en compte les effets négatifs sur les questions environnementales, sociales et relatives aux employés, le respect des droits de l'homme et les questions de lutte contre la corruption.</p> <p>Pour c), veuillez choisir les catégories d'indicateurs sur l'effet négatif à prendre en compte. (Si vous sélectionnez plusieurs réponses, veuillez fournir un classement, 1 étant le plus important)</p> <p>Indicateurs sur les entreprises dans lesquelles les investissements ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Questions sociales et relatives aux employés 	<p> L'entreprise d'investissement a l'obligation d'expliquer les différentes catégories de préférences en matière de durabilité et d'évaluer les préférences des clients en la matière.</p> <p>L'annexe I du Guide contient des informations sur les explications supplémentaires à fournir sur les préférences en matière de durabilité.</p>

⁷ Une partie importante des investisseurs pense que l'intégration des risques et des opportunités ESG conduit à une augmentation du rendement ajusté au risque. Actuellement, tous les produits financiers n'intègrent pas les risques et opportunités ESG. Par conséquent, les entreprises d'investissement doivent identifier les clients qui souhaitent intégrer les risques et opportunités ESG dans leur investissement afin de recommander des produits adaptés. Cet objectif pourrait devenir sans objet si tous les produits financiers intégraient les risques et opportunités ESG.

<p><input type="checkbox"/> Tous les indicateurs ci-dessus</p> <p>Indicateurs sur les pays dans lesquels des investissements ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Intensité des GES <input type="checkbox"/> Pays soumis à la discrimination sociale <input type="checkbox"/> Tous les indicateurs ci-dessus <p>Indicateurs pour les actifs immobiliers</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers <input type="checkbox"/> Exposition à des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie <input type="checkbox"/> Tous les indicateurs ci-dessus <p>Autre⁸:.....</p> <p>Pour c), veuillez choisir la manière d'utiliser les indicateurs d'effets négatifs sélectionnés ci-dessus (si vous sélectionnez plusieurs réponses, veuillez fournir un classement, 1 étant le plus important)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Exclure les investissements présentant des effets négatifs élevés sur la base de la famille d'indicateurs sélectionnés <input type="checkbox"/> S'engager à réduire les mauvaises pratiques d'investissements présentant des effets négatifs élevés en fonction de la famille d'indicateurs sélectionnés (stratégies de vote ou d'engagement) <input type="checkbox"/> Autre:..... 	
<p>Q5. Souhaitez-vous fournir plus de détails concernant vos valeurs et vos priorités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> a) Oui <input type="checkbox"/> b) Non 	

Fin de l'évaluation de durée moyenne



Si le client répond « b) Non » à la question 5, passez à l'étape 3 : Recommandation de produits financiers. Si le client répond « a) Oui », passez à la Q6.

⁸ Les listes de valeurs et de priorités dans l'évaluation longue peuvent aider à définir d'autres sujets PAI

Évaluation longue

Valeurs et priorités	
<p>Q6. Lesquels des objectifs de développement durable ci-dessous voulez-vous faire progresser grâce à vos investissements ? (Si vous choisissez plusieurs réponses, veuillez les classer par ordre d'importance, 1 étant la plus importante)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'environnement <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Eau propre et assainissement <input type="checkbox"/> Énergie propre et abordable <input type="checkbox"/> Villes et communautés durables <input type="checkbox"/> Consommation et production responsables <input type="checkbox"/> Action climatique <input type="checkbox"/> Vie aquatique <input type="checkbox"/> Vie terrestre <input type="checkbox"/> Questions sociales et de gouvernance <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lutte contre la pauvreté <input type="checkbox"/> Lutte contre la faim <input type="checkbox"/> Bonne santé et bien-être <input type="checkbox"/> Éducation de qualité <input type="checkbox"/> Égalité entre les sexes <input type="checkbox"/> Travail décent et croissance économique <input type="checkbox"/> Industrie durable, infrastructures et innovation <input type="checkbox"/> Réduction des inégalités <input type="checkbox"/> Paix, justice et institutions fortes <input type="checkbox"/> Toutes les questions environnementales, sociales et de gouvernance 	<p>Cette question permet de mieux comprendre les valeurs et les priorités du client et peut vous aider à mieux définir la recommandation du produit.</p> <p>La spécification de certains ODD peut être particulièrement pertinente pour les clients qui ont sélectionné la catégorie de préférence durable b) ou qui ont sélectionné la catégorie de préférence durable c) plus l'engagement au Q4.</p>
<p>Q7. Refusez-vous d'être financièrement exposé aux activités économiques suivantes ? (Si vous choisissez plusieurs réponses, veuillez les classer par ordre d'importance, 1 étant l'exclusion la plus importante)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Activités néfastes pour l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pesticides et biocides <input type="checkbox"/> Expérimentation animale <input type="checkbox"/> Génie génétique <input type="checkbox"/> Huile de palme <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Pétrole <input type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Fourniture <input type="checkbox"/> Agriculture intensive <input type="checkbox"/> Activités néfastes au niveau social et éthique <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Armes et/ou armement <input type="checkbox"/> Produits du tabac <input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Jeux d'argent <input type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Recherche sur les embryons humains 	<p>Cette question permet de mieux comprendre les valeurs et les priorités du client et peut vous aider à mieux définir la recommandation du produit.</p> <p>La spécification de certains critères d'exclusion peut être particulièrement pertinente pour les clients qui ont sélectionné la catégorie de préférence durable c) plus l'exclusion au Q4.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Violation des normes internationales : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies (droits de l'homme, travail, environnement, lutte contre la corruption) <input type="checkbox"/> Violation des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales (comportement responsable des entreprises) <input type="checkbox"/> Violation des règles de l'Organisation internationale du travail <input type="checkbox"/> Ne refuse le financement d'aucun secteur 	
<p>Q8. Refusez-vous d'être financièrement exposé à des activités économiques dans des pays qui font l'objet de controverses ? (Si vous choisissez plusieurs réponses, veuillez les classer par ordre d'importance, 1 étant l'exclusion la plus importante)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Armes nucléaires <input type="checkbox"/> Traité de non-prolifération des armes nucléaires <input type="checkbox"/> Pays classés comme non libres <input type="checkbox"/> Corruption <input type="checkbox"/> Peine de mort <input type="checkbox"/> Guerres <input type="checkbox"/> Non-ratification de l'Accord de Paris <p><input type="checkbox"/> Ne refuse le financement d'aucun pays</p>	<p>Cette question permet de mieux comprendre les valeurs et les priorités du client et peut vous aider à mieux définir la recommandation du produit.</p> <p>La spécification de certains critères d'exclusion peut être particulièrement pertinente pour les clients qui ont sélectionné la catégorie de préférence durable c) plus l'exclusion au Q4.</p>
<p>Q9. Y a-t-il d'autres valeurs et priorités que vous souhaiteriez exprimer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> a) Oui (veuillez exprimer vos autres valeurs et priorités) : <input type="checkbox"/> b) Non 	<p>Cette question permet de mieux comprendre les valeurs et les priorités du client et peut vous aider à mieux définir la recommandation du produit.</p>

Étape 3 : Recommandation de produits financiers

Résultat 1 : Produit(s) financier(s) répondant aux préférences et aux motivations plus larges en matière de durabilité	
<p>A remplir par l'entreprise d'investissement :</p> <p>Q10. J'ai recommandé le ou les instruments financiers suivants :</p> <p>.....</p> <p>Le(s) instrument(s) financier(s) recommandé(s) répond(ent) aux préférences en matière de durabilité requises par le client (en Q4) car :</p> <p>.....</p> <p>EN OUTRE</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;"> <p>L'entreprise d'investissement a l'obligation d'expliquer pourquoi un instrument financier recommandé répond aux préférences du client en matière de durabilité et de fournir un rapport au client comprenant ces raisons.</p> <p>Dès lors qu'un instrument financier répond aux préférences d'un client en matière de durabilité, les entreprises d'investissement devraient, dans</p> </div> </div>

<p>Le(s) instrument(s) financier(s) recommandé(s) répond(ent) également aux motivations de durabilité plus larges (dans Q2, Q3 et Q6 à Q9) définies par le client car :</p> <p>.....</p>	<p>la mesure du possible, veiller à ce que l'instrument financier réponde également à toute motivation plus large en matière de durabilité exprimée par le client. Veuillez consulter l'Annexe II du Guide pour obtenir plus d'informations sur la manière de prendre en compte les préférences, les objectifs, les valeurs et les priorités du client en matière de durabilité dans la recommandation du produit.</p>
--	--

Résultat 2 : Produit(s) financier(s) répondant aux préférences en matière de durabilité, mais pas aux motivations plus larges en la matière

<p><i>A remplir par l'entreprise d'investissement :</i></p> <p>Q11. J'ai recommandé le ou les instruments financiers suivants :</p> <p>.....</p> <p>Le(s) instrument(s) financier(s) recommandé(s) répond(ent) aux préférences en matière de durabilité requises par le client (en Q4) car :</p> <p>.....</p> <p>EN OUTRE</p> <p>Cependant, le(s) instrument(s) financier(s) recommandé(s) ne répond(ent) pas à toutes les motivations de durabilité au sens large (dans Q2, Q3 et Q6 à Q9) définies par le client car :</p> <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> J'ai informé le client qu'un instrument financier qui répond également à ses motivations plus larges en matière de durabilité peut potentiellement être disponible ailleurs sur le marché. <input type="checkbox"/> J'ai informé le client de l'existence de plateformes en ligne qui comparent les caractéristiques de durabilité de différents instruments financiers. <input type="checkbox"/> J'ai demandé au client s'il préfère adapter ses motivations en matière de durabilité ou s'il préfère trouver des solutions d'investissement alternatives disponibles sur le marché. <p>PAR CONSÉQUENT :</p> <p>SOIT</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le client décide d'accepter le ou les instruments financiers recommandés en adaptant les motivations de durabilité suivantes : <p>SOIT</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le client décide de rechercher des solutions d'investissement alternatives disponibles sur le marché. 	<p style="text-align: center;"> L'entreprise d'investissement a l'obligation d'expliquer pourquoi un instrument financier recommandé répond aux préférences du client en matière de durabilité et de fournir un rapport au client comprenant ces raisons. </p> <p>Lorsqu'un instrument financier répond aux préférences d'un client en matière de durabilité, mais pas à ses motivations de durabilité plus larges, l'instrument financier peut toujours être recommandé, mais les entreprises d'investissement doivent informer le client des critères qui ne sont pas satisfaits et du fait qu'un instrument financier qui satisfait à ces critères peut potentiellement être disponible ailleurs sur le marché.</p> <p>Il convient de demander au client s'il souhaite adapter ses motivations en matière de durabilité ou chercher des instruments financiers ailleurs.</p> <p>Si le client décide d'adapter ses motivations en matière de durabilité, il convient de conserver une trace de cette décision.</p>
--	---

Résultat 3 : Aucun produit financier ne répond aux préférences en matière de durabilité	
<p><i>A remplir par l'entreprise d'investissement :</i></p> <p>Q12. Je ne suis pas en mesure de vous recommander un instrument financier qui réponde à vos préférences en matière de durabilité, car... :</p> <p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> J'ai informé le client qu'un instrument financier approprié répondant aux préférences du client en matière de durabilité peut être disponible ailleurs sur le marché. <input type="checkbox"/> J'ai informé le client de l'existence de plateformes en ligne qui comparent les caractéristiques de durabilité de différents instruments financiers. 	<p style="text-align: right;"></p> <p>L'entreprise d'investissement a l'obligation d'expliquer les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de recommander un produit financier qui réponde aux préférences du client en matière de durabilité et de conserver un enregistrement de ces raisons.</p>
<p>Q13. Étant donné que je ne peux pas recommander un instrument financier pour répondre à vos préférences en matière de durabilité, souhaitez-vous adapter vos préférences en matière de durabilité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, je préfère trouver des solutions d'investissement alternatives sur le marché <p>Si vous avez répondu « Oui » :</p> <p>Les préférences de durabilité sont adaptées de la manière suivante :</p> <p>.....</p> <p>La/les raison(s) de l'adaptation des préférences en matière de durabilité est/sont :</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: right;"></p> <p>Lorsqu'aucun instrument financier ne répond aux préférences du client en matière de durabilité, le client peut adapter ses préférences en la matière.</p> <p>L'entreprise d'investissement a l'obligation de conserver un enregistrement de la décision et des raisons de cette décision.</p> <p>Après qu'un client décide d'adapter ses préférences, <u>et pas avant</u>, l'entreprise a la possibilité de divulguer au client des informations sur l'offre de produits présentant des caractéristiques de durabilité.</p> <p>Si le client répond « Oui », le conseiller financier peut procéder à la recommandation d'un instrument financier.</p>
<p><i>A remplir par l'entreprise d'investissement :</i></p> <p>Q14. J'ai recommandé le ou les instruments financiers suivants :</p> <p>.....</p> <p>Le(s) instrument(s) financier(s) recommandé(s) répond(ent) aux préférences de durabilité adaptées car :</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: right;"></p> <p>L'entreprise d'investissement a l'obligation d'expliquer pourquoi un instrument financier recommandé répond aux préférences du client en matière de durabilité et de fournir un rapport au client comprenant ces raisons.</p>

RESPONSABLE DU FINANCEMENT : Ce projet a été financé par le programme LIFE de l'Union européenne, dans le cadre de la convention de subvention LIFE18IPC/FR/000010 A.F.F.A.P.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce travail reflète uniquement les opinions de 2DII. Les autres membres du Consortium Finance ClimAct et la Commission européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

Le projet Finance ClimAct contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale bas carbone de la France et du Plan d'action pour la finance durable de l'Union européenne. Il vise à développer des outils, des méthodes et de nouvelles connaissances qui permettront (1) aux épargnants d'intégrer des objectifs environnementaux dans leurs choix d'investissement, et (2) aux institutions financières et à leurs superviseurs d'intégrer les questions climatiques dans leurs processus décisionnels et d'aligner les flux financiers sur les objectifs énergétiques et climatiques.

Finance ClimAct est un programme unique en son genre, doté d'un budget total de 18 millions d'euros et financé à hauteur de 10 millions d'euros par la Commission européenne.

Durée : 2019-2024

